

**L'ANALPHABÉTISME &
L'ILLETTRISME
DE NOS ANCIENS
A CLOHARS-FOUESNANT**

Véritable obstacle à l'insertion sociale, facteur de marginalisation et de précarité, l'illettrisme est un terrible handicap dans notre société moderne, où l'on croule sous les multiples démarches administratives ; un simple formulaire à remplir devient vite un cauchemar.

A l'aube du 3^{ème} millénaire, à l'ère du multimédia, d'internet, du courrier électronique, du téléphone portable, du tout par satellite, il y a comme un décalage à parler d'illettrisme. Cela fait un peu obsolète dans le paysage. Phénomène de société, dont la gravité n'aurait d'égale que la rareté, triste situation d'une poignée d'oubliés du système, tout au plus : c'est ce que l'on a envie de se dire ; mais la réalité est tout autre.

En janvier 2002, le gouvernement a révélé que les tests organisés lors des journées de préparation à la défense, font apparaître que 11,5 % des jeunes français ne lisent pas correctement. Sur une session rassemblant 135 « appelés (ées) », 12% ont été signalés, 10 sont en très grandes difficultés ; plus grave, 1% est totalement analphabète ! Ce phénomène, essentiellement masculin, est pour le moins alarmant, quand on sait qu'un enfant passe en moyenne 12 années sur les bancs de l'école.

Constat d'échec pour l'Éducation Nationale ? Sans aucun doute, même si cette dernière n'est pas la seule en cause, tous les spécialistes s'accordent pour dire que l'école va trop vite. (Mais n'est ce pas le monde qui va trop vite ?) Gare aux retardataires, le système scolaire n'a plus le temps de passer du temps avec ceux ou celles qui en ont besoin d'un peu plus que d'autres, pour apprendre à lire et à écrire.

Interpellées face à cette situation inquiétante, nos hautes instances dirigeantes, ont annoncé leur intention de revoir sérieusement les méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, le « B.A. - BA » de l'enseignement, le pivot de toute éducation. Et on ne peut que s'en réjouir.

Tare indéniable de nos jours, qu'en était-il de l'illettrisme où plus souvent de l'analphabétisme, il y a plus d'un siècle ? ...

Le recensement de 1911, établit que si en 1872, 434 français sur 1000, ne savaient ni lire ni écrire, ce chiffre tombe à 194 en 1901, et à 112 en 1911. Soit près de 4 fois moins en 40 ans. Progrès indéniable, dû à la mise en place (non sans heurts) de l'école primaire publique, laïque, gratuite et obligatoire

Vers la fin du 19^{ème} siècle, Clohars-Fouesnant, fort d'un peu plus de 600 âmes, reflète bien le monde rural de l'époque.

Les parents de nos arrière-grands parents étaient en général en difficultés avec la grammaire. La plupart ne parlaient que le breton, sans le lire et encore moins l'écrire, et ils comprenaient à peine le français. La seule école qu'ils aient jamais fréquentée était celle de la vie, les seuls cours qu'ils aient jamais suivis, celui de l'Odet et des nombreux ruisseaux lézardant dans le canton. En étaient-ils malheureux pour autant ? Savoir lire et écrire était une condition obligatoire pour accéder à certaines fonctions, mais pour vivre normalement, voire s'enrichir, on pouvait encore faire sans.

Les positions sociales, des plus imposés de la commune, nous donnent de bonnes indications à ce sujet. Jusqu'en 1884, pour le vote d'une nouvelle imposition, les conseillers devaient se réunir, en nombre égal avec les plus imposés de la commune, formant un conseil à part entière. Voici les professions relevées en 1881 sur une liste de 30 noms de ces « plus imposés », au vu de leur convocation :

Propriétaires : 9

Cultivateurs : 14

Cabaretiers : 3

Ingénieur : 1

Boulangier : 1

Desservant : 1

Vicomte (sic) : 1

La noblesse se partageait la commune avec de riches propriétaires, châtelains pour certains, mais non-issus de la noblesse, qui louaient leurs terres aux cultivateurs.

Le titre de « vicomte » fait un peu 18^{ème} siècle : pour être mis en position sociale, il aurait plutôt dû entrer dans la catégorie des propriétaires, mais cela démontre la présence et l'importance donnée à la noblesse ainsi que son influence énorme dans la vie communale, et ce près de 100 ans après la révolution !

L'ingénieur, qui exerce à Paris, (dans quel domaine ?) est également à ranger dans la catégorie des propriétaires, châtelains non-nobles, (mais qui aimeraient bien l'être !) loueurs de terres.

Le curé réside au bourg, le boulangier également, ainsi que deux des cabaretiers ; le troisième a ouvert son estaminet en banlieue, au lieu dit Ty-Croissant, nom actuellement inconnu à Clohars-Fouesnant, mais existant au bout de l'Allée Vibert sur la commune de Pleuven, où, probable-ment notre homme devait tenir boutique (autre possibilité sur Bénodet, où ce carrefour abrite toujours un hôtel restaurant)....

Au conseil qui suivit, sur 12 présents il y avait :

Cultivateurs : 6

Cabaretiers : 3

Propriétaire : 1

Boulangier : 1

Desservant : 1

A la signature, il n'en reste plus que trois ; les autres « ont déclaré ne savoir le faire » où « illettré ».

Dans les trois « parapheurs » on retrouve le desservant (il est même secrétaire de séance) : ce n'est pas une surprise, le clergé et la noblesse ont longtemps été les seuls à maîtriser la le,

lecture et l'écriture, se gardant bien d'en faire bénéficier le peuple : l'ignorance entretenue facilite la manipulation des esprits, et renforce le pouvoir d'asservissement.

Un limonadier sur les trois présents sait signer, mais après tout, nul besoin d'être un Lafontaine ou un Boileau pour remplir des verres....

Plus révélateur, un cultivateur sur six présents, ce qui montre bien la difficulté de la culture à s'implanter dans le monde paysan !

Enfin le propriétaire, un notable, un bourgeois, qui pourtant ne sait ni lire ni écrire... mais cela le gênait-il beaucoup dans ses affaires ? Ce n'est pas certain, le « verbe » avait encore une grande efficacité, et ces analphabètes avaient rarement des académiciens comme interlocuteurs. Le bon sens, ou celui des affaires, n'a jamais été l'apanage des instruits. Les illettrés, quoi que l'on en dise, devaient quand même savoir compter !

Pour une démarche officielle, comme par exemple passer un contrat de location (louer une ferme), le ou les analphabètes se faisaient accompagner par au moins deux personnes de confiance, qui après avoir disséqué l'acte, et constaté que tout y était en ordre, que vos droits et intérêts étaient respectés, signaient en qualité de « témoins majeurs » et indiquaient au requérant où faire une croix. Ainsi cette dame qui loue une maison à la commune, pour l'établissement d'une école de filles, en 1884 : au bas de l'acte on trouve la signature du maire, celles des deux témoins (dont l'un était l'instituteur) ; et entre parenthèses on peut lire : (croix apposée par la bailleresse). Le tout est approuvé par la préfecture et enregistré chez le notaire.

Mais gare aux filous, et autres beaux parleurs, l'abus de confiance était facile !...

Et la politique, domaine élitiste, réservée aux seuls lettrés ? On pourrait le penser ! Eh bien non, même si ce sont eux qui « tirent les ficelles », les illettrés sont représentés à la mairie, et plutôt bien !

La différence de position sociale entre les élus, était souvent énorme : d'un côté l'on trouve ingénieur, avocats, riches propriétaires, (nobles de surcroît, pour certains), de l'autre des cultivateurs, ne sachant ni lire ni écrire, et souvent employés par les premiers. Perdus dans un dédale de procédures administratives, nos illettrés devaient être facilement manipulés, leurs votes aisément captés. En effet, quoi de plus facile que de leur faire approuver une décision, adopter un texte auquel de toute façon ils ne comprenaient rien ! D'autre part, il leur était difficile de voter contre les décisions de leur propriétaire.

En cette fin de siècle, d'après les chiffres du recensement évoqué plus haut, près de la moitié de la population ne sait ni lire ni écrire ; et curieusement, en 1879 cette proportion se retrouve au sein du conseil municipal, comme si ce dernier se voulait l'exacte représentation de la population, sorte de « parité » avant l'heure. En effet sur 12 membres du conseil, 6 sont illettrés, certains probablement analphabètes. Cet état de chose est maintenu après les élections de janvier 1881, où lors de l'installation du nouveau conseil on peut noter trois nouveaux conseillers : deux « lettrés » et un illettré, qui remplacent...deux lettrés et un illettré !

A la fin de cette même année, l'un des conseillers (nouvellement élu)

n'apparaît plus : démission, décès ? Aucune explication, mais il est clair qu'il s'est passé quelque chose. Le secrétaire écrit en effet, après avoir nommé les onze autres membres : «. *Les conseillers présents formant la totalité des membres en exercice....* ». Et comme notre homme était parmi les lettrés, la majorité au sein du conseil passe à ceux pour lesquels la plume « sergent-major » n'évoque que le vague souvenir d'une lointaine époque militaire...

Les mutations patronymiques, souvent dues à l'illettrisme, étaient fréquentes à l'époque. Les erreurs lors des inscriptions de déclarations de naissances, notamment, commises par les secrétaires de mairie, étaient monnaie courante. Ainsi des noms de famille se sont complètement transformés avec le temps, des particules ont disparu, d'autres ont vu le jour, des quantités de « e », « s », « t », « d » ou « x » se sont volatilisés. Plus grave, les accents ont fait disparaître avec eux la sonorité du nom ; mais les points ont toujours été remis sur les « i ».

De 1880 à 1883, dans les délibérations du conseil, on peut remarquer comme un jeu entre le secrétaire de séance et un conseiller que je vais désigner d'un pseudonyme, « Brun ». Lors de l'appel nominal de début de séance, on lit : « *Étaient présents : MM...Brun... etc...* » ; en fin de séance : « *Ont approuvé et signé : MM... Brun... etc ...* », et notre conseiller de signer « **Le Brun** ».

Pendant près de trois ans, on observe cette insidieuse manœuvre de prise de particule. Jusqu'au jour où de guerre lasse, ou par erreur, le secrétaire écrit : « **Le Brun** ». Victoire de notre élu ! Par la suite, à quelques rares exceptions

près, son nom sera toujours orthographié ainsi. Et il y a fort à parier que l'intrigue dépassait le cadre du conseil municipal.

Voilà comment un nom pouvait se transformer, par écrit, mais certainement aussi oralement ; à la longue le nouveau nom devenait habituel pour tout le monde, état civil compris....

Rééquilibrage : après les élections de mai 1884, toujours 12 membres. A nouveau 6 partout, aucun changement dans l'équipe des sans signature.

Rien ne semble devoir rompre cette continuité dans l'égalité, comme le montrent les retours aux urnes de 1886 et 1892. Mais ici l'on peut déjà noter que le critère de l'instruction entre en ligne de compte pour trouver un travail, même manuel. La commune procédant à l'embauche d'un cantonnier, le maire propose « *un jeune de Clohars, qui a une bonne conduite* », et en plus, « *qui sait lire et écrire* ». Ce jeune homme a probablement dû décrocher la place.... d'autant plus, fait amusant, qu'il n'est pas fait mention d'autre candidat, et qu'il portait le même nom que le maire....

Une extension de l'école communale des garçons devient urgente, cette même année 1892 : le conseil vote un emprunt pour pouvoir entreprendre les travaux. Cinquante élèves la fréquentent, « *et ce nombre doit encore s'accroître, les parents comprenant d'avantage aujourd'hui les bienfaits de l'instruction.* » Mais il faudra attendre mai 1896 pour que la proportion passe à 7 contre 5 en faveur des lettrés au conseil. Le mouvement est irréversible et la courbe ne s'inversera plus.

Toujours à propos de l'école, en novembre 1897 il est fait mention de cours pour adultes à l'école des garçons : il aurait été intéressant d'en connaître le taux de fréquentation. C'est le début des « cours du soir », l'instituteur public se voit accorder 2 lampes par la mairie.

Collant toujours à la moyenne nationale, en décembre 1902, on passe à 9 « plumitifs » contre 3 « primitifs » ; novembre 1903, seuls changent le maire et l'adjoint, pris dans le même groupe ; mai 1908, on reprend les mêmes et on recommence...

Clohars-Fouesnant entre dans l'ère moderne, malgré une certaine stagnation au sein de l'équipe municipale (de là l'expression : *on ne change pas une équipe qui stagne* !) L'installation d'une boîte aux lettres au Drennec va avoir pour effet de diminuer de moitié le temps d'acheminement du courrier vers le chef lieu du département : 24 heures au lieu de 48 ! Tout en économisant sur le budget chaussures du facteur, celui-ci gagnant près de 3 km sur sa tournée !

Autre intérêt d'une boîte aux lettres au Drennec, (passé complètement inaperçu à l'époque), la fréquentation touristique de l'endroit : en effet, c'est en 1908 que la fontaine et son calvaire ont été classés monument historique....

Revenons à nos conseillers : en mai 1912, un changement dans le clan des neuf, mais statu-quo de l'autre côté, où notre trio d'irréductibles se maintient, persiste et ne signe toujours pas !...

En 1913, le conseil, résolument tourné vers l'avenir, vote le rattachement de la commune au réseau téléphonique

départemental. Le forfait choisi coûtera 50 F par an, plus 20 F en cas d'imprévu (dépassements ?) et ce pour 20 ans incompressibles ! Bien sûr il ne s'agit là que d'un seul appareil à la disposition du public. Mais en plus, pour la municipalité, cela veut dire « *mise à disposition de l'administration des Postes et Télégraphes, gratuitement, d'un local où sera installé le nouveau service, ainsi que d'assurer le salaire du gérant du téléphone, et celui du porteur des appels téléphoniques et des messages téléphonés.* »

L'arrivée au bourg de Clohars de l'invention de Graham Bell, allait représenter une charge assez lourde pour la commune ; d'où l'intérêt de ne pas payer trop d'annuités au département, mais on pouvait compter sur nos élus pour ne pas se laisser faire....

Malgré la présence avérée de nos trois rebelles, à partir de ce moment là, la mention « *ont déclaré ne savoir le faire* » où « *ne sachant le faire* » disparaît aux bas des délibérations.

Pourtant ce n'est qu'après la guerre de 14-18, aux élections de décembre 1919, qu'apparaîtra le premier conseil composé de 12 signataires.

Même s'il est vrai que je n'ai pas poussé mes recherches au-delà de 1995, (sans voir de rechute) il est pratiquement sûr que le départ de nos trois derniers réfractaires a signé (une fois n'est pas coutume !) la fin de l'illettrisme dans l'assemblée municipale cloharsienne.

L'après guerre verra le réel déclin de l'analphabétisme, partout en France. Cela va être un peu plus long à s'installer en campagne qu'en ville, on ne conçoit plus de rentrer dans la vie

active sans un minimum d'instruction. Même les familles les plus pauvres devront amener leurs enfants jusqu'au certificat d'études primaires. Pour les plus vieux, hommes et femmes, qui avaient très bien fait sans jusqu'alors, ils continueront à faire sans, mais pousseront généralement

leurs enfants, ou petits enfants, à aller à l'école. Quand aux élus, qui ne voyaient dans l'encyclopédie qu'un vélo révolutionnaire, et pour qui Diderot n'était qu'un bricoleur de génie, ils disparaîtront totalement des conseils municipaux...



LA TRACABILITÉ de nos Élus Sans Bagage...

Suivre, à travers les délibérations du conseil, la carrière, le parcours d'un élu, entre 1850 et 1925 relève du casse tête chinois. L'absence de renseignements tels que date de naissance, âge, qualité, etc..., le fait, pour certains, de se succéder de père en fils, parfois pendant 3 ou 4 générations, et en plus avec le même prénom rend, pour employer un terme moderne, toute « traçabilité » difficile. A voir revenir sans arrêt les mêmes noms, on finit par croire que certains élus en sont à leur 90^{ème} année de mandat ! Seul un recouplement des archives municipales et départementales avec les registres d'état civil permet d'y voir un peu plus clair.

Cette répétition des patronymes, sur une longue période, peut également laisser penser que quelques-uns, au départ sans aucun bagage scolaire, se seraient alphabétisés en cours de route. au fil des délibérations apparaissent des signatures nouvelles ; des gens qui, au précédent conseil, se déclaraient « illettrés », soudain se retrouvent secrétaire de séance . De quoi perdre son latin ! Le père laisse la place au fils, sans crier gare ! Seuls les quelques bulletins de vote conservés de l'époque prouvent ce passage de relais, car il est

noté, entre parenthèses, à la suite du nom, « père » ou « fils ». Idem pour ceux ayant tenu le rôle de secrétaire de séance : la comparaison graphologique ne permet pas de certitude (certains procès-verbaux comportent deux, voire trois écritures différentes !) car le secrétaire désigné n'était pas toujours le rédacteur. Ce rôle était souvent tenu par le secrétaire de mairie, qui officiait de sa belle écriture, en termes choisis, le secrétaire de séance apposant juste son paraphe, un peu maladroit, au bas à droite du texte.

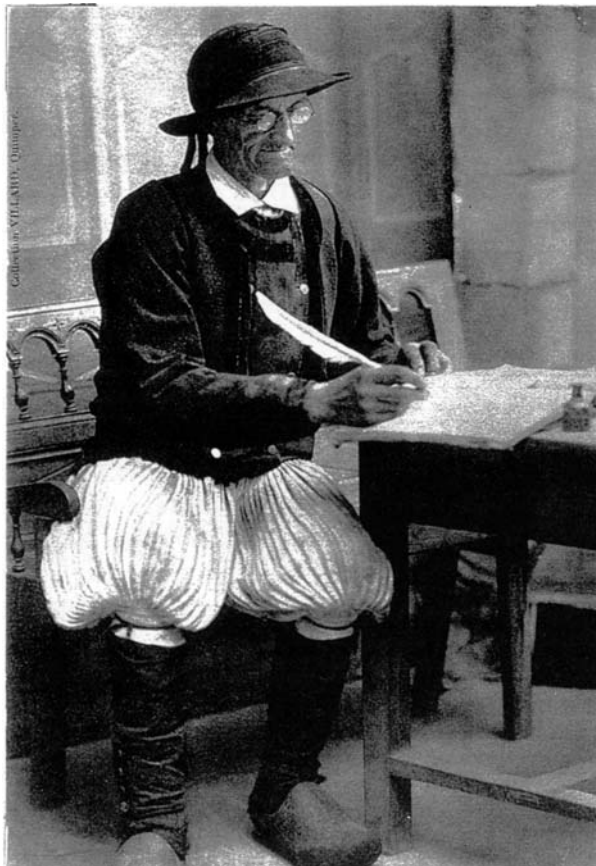
Et ceci est valable également pour le courrier officiel du maire ou de son adjoint : ces derniers, s'ils savaient certes lire et écrire, n'étaient pas pour autant des docteurs ès lettres, comme le montrent les documents conservés aux archives départementales. Les rares fois où l'on trouve une missive émanant réellement de la main d'un élu, elle est cousue de fautes d'orthographe, raturée, et laisse voir une écriture qui n'a rien à voir avec les liés et déliés du secrétaire de mairie, qui bien souvent n'était autre que l'instituteur du village....

Extraits de 2 procès-verbaux signés de la même personne....cherchez l'erreur !

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le vingt-huit
juin, à neuf heures du matin, le conseil municipal de la commune
de Glohars-Guesnant s'est réuni au lieu ordinaire ses séances

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq, le vingt-
huit juin, à neuf heures du matin, le conseil municipal de la
commune de Glohars-Guesnant s'est réuni, au lieu ordinaire de
ses séances.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que rendre hommage à nos ancêtres, et particulièrement à ces élus du peuple, qui n'avaient que rarement voix au chapitre. Souvent hommes de paille, à défaut d'être hommes de plumes, mais ils ont gagné, avec le temps, leur lettres de noblesse, car même « s'ils ne savaient le faire », ils ont contribué à l'écriture de quelques pages de notre histoire locale....



Cette carte postale ancienne des éditions Villard est intitulée :

« le maire de Comfort » (la petite commune de Meilars-Comfort dans le Cap Sizun doit surtout sa notoriété à la roue à carillon de son église du XV^e siècle).

Quant au personnage, s'agit-il réellement du maire de la commune ou d'une mise en scène pour touristes en mal de *couleur locale*.

